

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 25686814/S2/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 14/04/2025

Référence au programme de travaux :

N°Mail de Mr Sébastien CARRARA du 13/02/2025 réalisé le 13/02/2025 par Mr Sébastien CARRARA

DONNEUR D'ORDRE

--

ROUTE DEPARTEMENTALE 977
51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS

SITE D'INTERVENTION

GEP - NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN

ROUTE DEPARTEMENTALE 977

51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS

MONUMENT AUX MORTS

Latitude : 49.192400 / Longitude : 4.541800



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Miguel DE ALMEIDA	Diagnostiqueur immobilier	18-1378	Miguel DE ALMEIDA
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GENERALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Conditions spécifiques	8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante	12
7. ANNEXES	12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	12
7.2. Photos prélèvements	13
7.3. Attestation d'assurance	16
7.4. Certificat de compétence	18
7.5. Croquis de repérage	19
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	26

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Programme travaux sur les intérieurs La chapelle _Repérage et dépose de l'ensemble des plaques mémorielles en marbre. Remplacement des supports bois par cadres/ support en aluminium ou laiton prépatiné. Plan de calepinage à faire. _Décollement de l'ensemble des peintures et enduit jusqu'au béton (glacis et murs). Ponçage pour finition soignée. Suivant résultat, application d'un enduit batard laissant respirer le support (finition poncée). _Reprises ponctuelles de sol et plinthes en pierre. _Reprises ponctuelles des béton altérés (traitement/ passivation des aciers) _Mise aux normes/ signalisation pour les personnes à mobilité réduite (dérogation UDAP sur les adaptations réglementaires, impossible à mettre en œuvre). _Projet de mise en lumière/ Reprise des éclairages (leds). _Conception et réalisation d'une banque d'accueil La crypte/ les ossuaires _Traitement des fissures sur les parois verticales périphériques. _Sur les urnes et piliers, décollement des peintures en liserets (aspect finition brutes). _Décollement de l'ensemble des peintures et enduit jusqu'au béton (glacis et murs). Ponçage pour finition soignée. Suivant résultat, application d'un enduit batard laissant respirer le support (finition poncée). _Reprises ponctuelles des bétons altérés (traitement/ passivation des aciers) _Mise en œuvre d'une ventilation haute. _Projet de mise en lumière/ Reprise des éclairages (leds). _Reprise des panneaux explicatifs de l'offensive. Entrée crypte des généraux _Dépose/ repose et remplacement des marches et contremarches fissurées et descellées.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture, Revêtements durs
Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés
04 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés
Poutres	Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Peintures

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

RDC
R-1

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : GEP - NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN
ROUTE DEPARTEMENTALE 977
51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
GEP - NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN	Autres	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
--	Donneur d'ordre	/	ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Du 02/04/2025 au 02/04/2025

5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Programme de travaux	Mr Sébastien CARRARA	13/02/2025	Mail de Mr Sébastien CARRARA du 13/02/2025	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
 Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
 Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
 xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
 Sxx = Sondage n°xx
 xx* = élément témoin de la ZPSO
 Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
 AN = Analyse
 DC = Document consulté
 MA = Marquage
 PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC chapelle haute	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	2	/	S1	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	2	/	S2	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	1	/	S3	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	1	/	S4	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Poutres	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	6	/	S10	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Plafonds	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	7	/	S13	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC chapelle haute	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	1	P1* N	/	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	1	P2 N	/	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	2	P3* N	/	AN	/	Non
RDC chapelle haute	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	2	P4 N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poutres	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	6	P11* N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poutres	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	6	P12 N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Plafonds	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	7	P13* N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Plafonds	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	7	P14 N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	3	P5* N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	3	P6 N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	4	P7* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R-1 -> Ossuaires	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	4	P8 N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	5	P9* N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	5	P10 N	/	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	5	/	S6	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	5	/	S7	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poutres	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	6	/	S8	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Poutres	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	6	/	S9	AN	/	Non
R-1 -> Ossuaires	Plafonds	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	7	/	S11	AN	/	Non
R-1 -> Crypte des Généraux	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	4	/	S5	AN	/	Non
R-1 -> Crypte des Généraux	Plafonds	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Compact	Gris	7	/	S12	AN	/	Non

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
RDC chapelle haute	/
R-1	/
R-1 -> Ossuaires	/
R-1 -> Crypte des Généraux	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
RDC chapelle haute	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P2	ZPSO 1
RDC chapelle haute	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P3	ZPSO 2
RDC chapelle haute	
	
Poteaux -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P4	ZPSO 2
RDC chapelle haute	
	
Poteaux -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P11	ZPSO 6
R-1 -> Ossuaires	
	
Poutres -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P12	ZPSO 6
R-1 -> Ossuaires	
	
Poutres -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P13	ZPSO 7
R-1 -> Ossuaires	
	
Plafonds -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P14	ZPSO 7
R-1 -> Ossuaires	
	
Plafonds -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P5	ZPSO 3
R-1 -> Ossuaires	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P6	ZPSO 3
R-1 -> Ossuaires	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P7	ZPSO 4
R-1 -> Ossuaires	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P8	ZPSO 4
R-1 -> Ossuaires	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P9	ZPSO 5
R-1 -> Ossuaires	
	
Poteaux -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P10	ZPSO 5
R-1 -> Ossuaires	
	
Poteaux -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mэрule

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michel Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 2025 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.140

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agos.allianz.com

7.4. Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

DE ALMEIDA Miguel
sous le numéro **18-1378**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 09/09/2021 | Validité : 08/09/2028 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 08/09/2021 | Validité : 07/09/2028 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 19/01/2024 | Validité : 18/01/2031 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 03/01/2024 | Validité : 02/01/2031 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 30/11/2023 | Validité : 29/11/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 30/11/2023 | Validité : 29/11/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |

18-1378 - v8 - 27/02/2024



Accréditation
n°4.CS40
pafte disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20.V10 du 02 décembre 2021

7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	GEP – NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
Localisation RDC chapelle haute	Date visite	Du 02/04/2025 au 02/04/2025
	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25686814/S2/1
	Planche	1 / 6
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	---

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	GEP – NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
Localisation RDC chapelle haute	Date visite	Du 02/04/2025 au 02/04/2025
	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25686814/S2/1
	Planche	2 / 6
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u> Prélèvement négatif		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



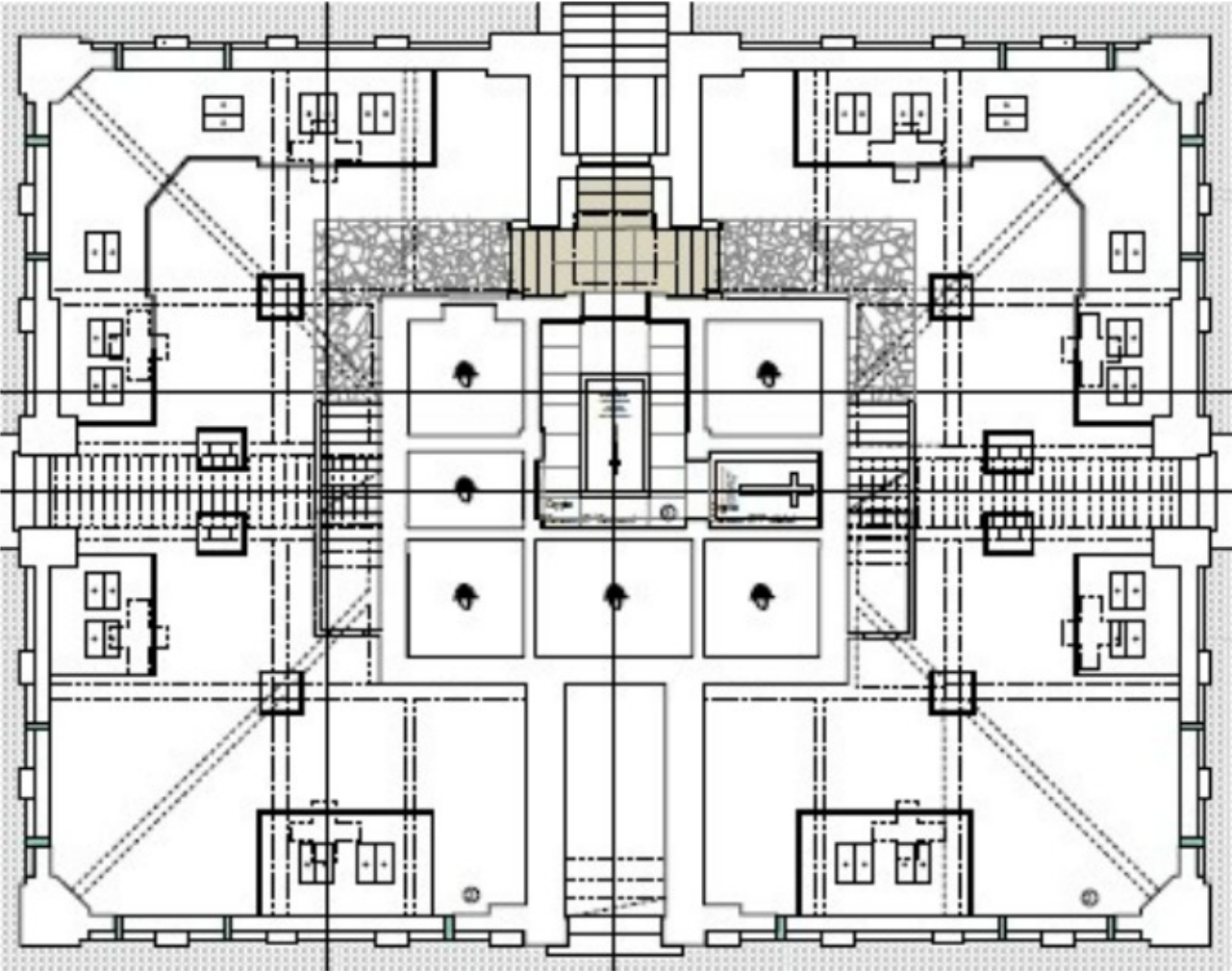
LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	---

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	GEP – NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
Localisation	Date visite	Du 02/04/2025 au 02/04/2025
RDC chapelle haute	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25686814/S2/1
	Planche	3 / 6
	Indice	1
Sondage Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



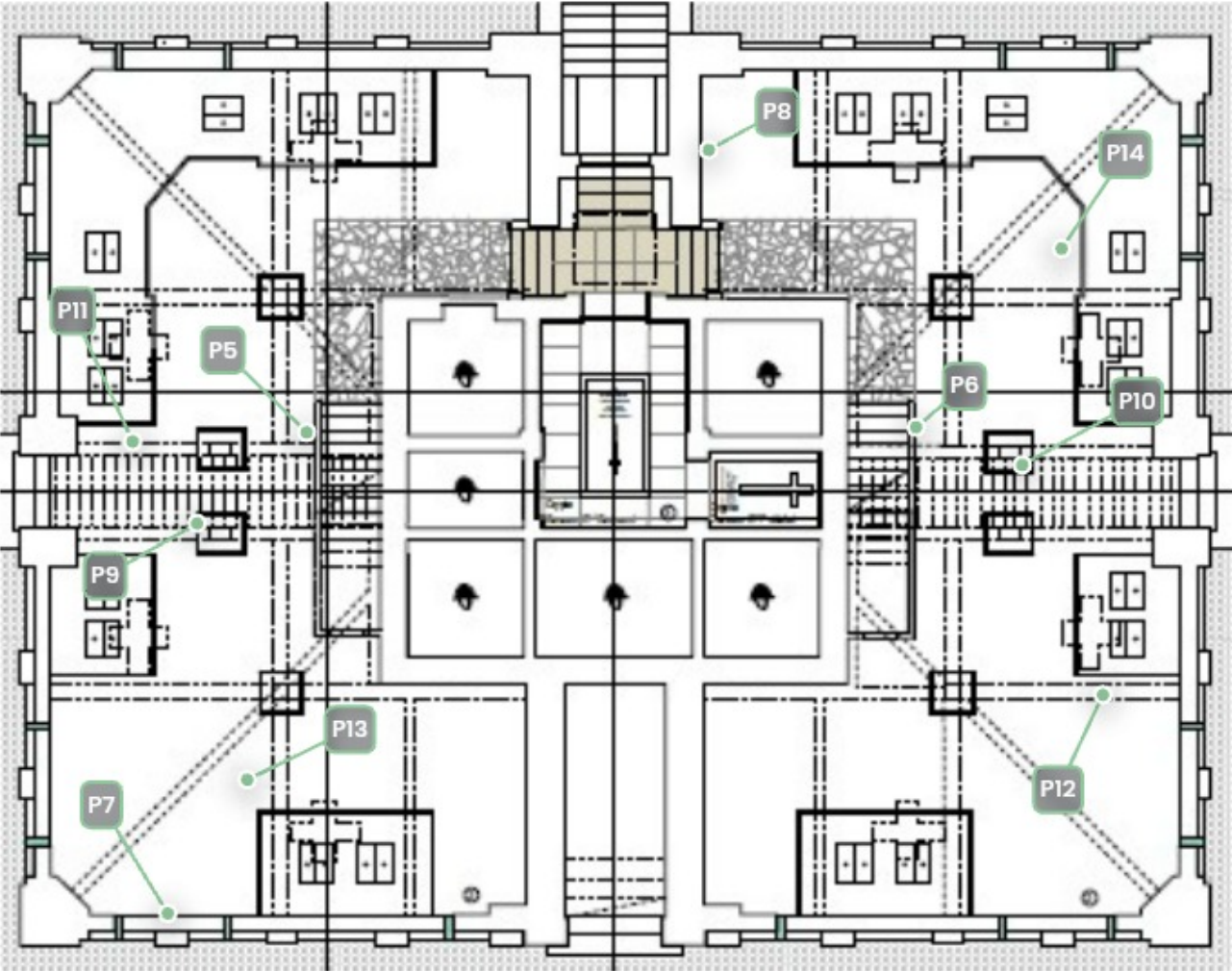
LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	---

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	GEP – NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
Localisation R-1	Date visite	Du 02/04/2025 au 02/04/2025
	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25686814/S2/1
	Planche	4 / 6
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



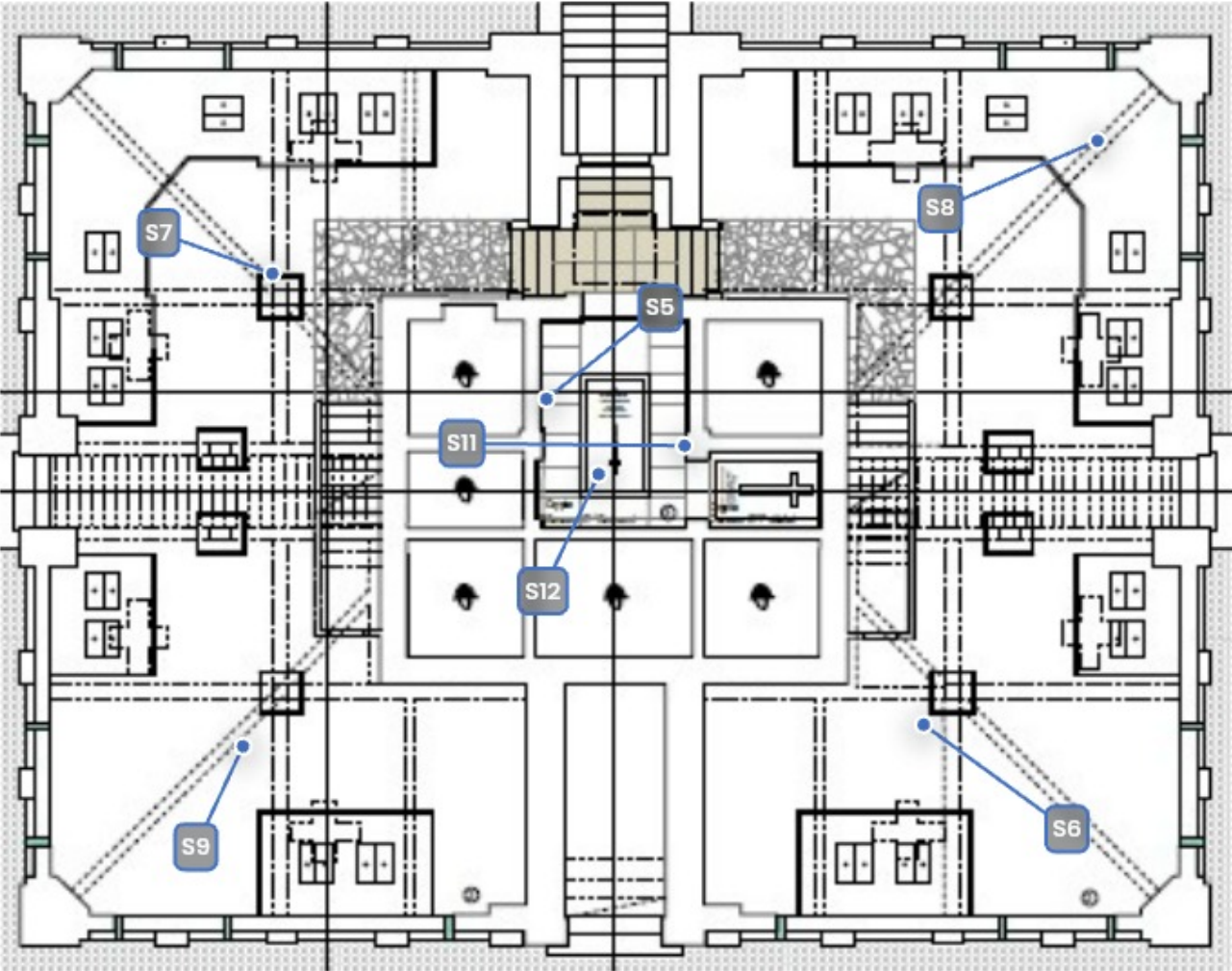
LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	---

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	GEP – NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
Localisation R-1	Date visite	Du 02/04/2025 au 02/04/2025
	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25686814/S2/1
	Planche	5 / 6
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u> Prélèvement négatif		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	--

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	GEP – NECROPOLE NATIONALE DE NAVARIN ROUTE DEPARTEMENTALE 977 51600 SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
Localisation R-1	Date visite	Du 02/04/2025 au 02/04/2025
	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25686814/S2/1
	Planche	6 / 6
	Indice	1
Sondage <u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	--

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Miguel DE ALMEIDA

3 Rue du Pressoir Chevalier

02880 CROUY

Notre référence : AR-25-HB-047993-01

Numéro de dossier : 25N015819

Référence de dossier : 1510797176/25686814/S2/1/1_25686814/2/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 25N015819-001 - Référence *BV3ND7581 Réf. Prel : P1 RDC chapelle haute/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Plâtre/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-002 - Référence *BV3ND7582 Réf. Prel : P2 RDC chapelle haute/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Plâtre/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-003 - Référence *BV3ND7583 Réf. Prel : P3 RDC chapelle haute/Poteaux - (Plâtre/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-004 - Référence *BV3ND7584 Réf. Prel : P4 RDC chapelle haute/Poteaux - (Plâtre/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-005 - Référence *BV3ND7585 Réf. Prel : P5 R-1 - Ossuaires/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Compact, Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-006 - Référence *BV3ND7586 Réf. Prel : P6 R-1 - Ossuaires/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Compact, Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-007 - Référence *BV3ND7587 Réf. Prel : P7 R-1 - Ossuaires/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-008 - Référence *BV3ND7588 Réf. Prel : P8 R-1 - Ossuaires/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-009 - Référence *BV3ND7589 Réf. Prel : P9 R-1 - Ossuaires/Poteaux - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-010 - Référence *BV3ND7590 Réf. Prel : P10 R-1 - Ossuaires/Poteaux - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-011 - Référence *BV3ND7591 Réf. Prel : P11 R-1 - Ossuaires/Poutres - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-012 - Référence *BV3ND7592 Réf. Prel : P12 R-1 - Ossuaires/Poutres - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-013 - Référence *BV3ND7593 Réf. Prel : P13 R-1 - Ossuaires/Plafonds - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25N015819-014 - Référence *BV3ND7594 Réf. Prel : P14 R-1 - Ossuaires/Plafonds - (Ciment, Compact/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT NORD SAS**
Réception résultat

EUROFINS ABN

557 chemin de Noyelles

Parc du Pommier

62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-021735-01

Date d'émission de rapport : 11/04/2025 3:15

Page 1/5

Référence laboratoire N° : 25RI025468

Référence de suivi du dossier N° : 25N015819

Reçu au laboratoire le : 08/04/2025

Date de réception : 07/04/2025

Date d'analyse : 10/04/2025

Référence dossier Client: 25N015819 - 1510797176/25686814/S2/1/1_25686814/2/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25N015819-001 - BV3ND7581 Réf. Prel : P1 RDC chapelle haute/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	25N015819-002 - BV3ND7582 Réf. Prel : P2 RDC chapelle haute/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	25N015819-003 - BV3ND7583 Réf. Prel : P3 RDC chapelle haute/Poteaux - (Plâtre/Blanc)	Matériau de type système d'enduit peinture (orange)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-021735-01 Référence laboratoire N° : 25RI025468 Reçu au laboratoire le : 08/04/2025 Date d'analyse : 10/04/2025 Référence dossier Client:25N015819 - 1510797176/25686814/S2/1/1_25686814/2/1	Date d'émission de rapport : 11/04/2025 3:15 Référence de suivi du dossier N° : 25N015819 Date de réception :07/04/2025
---	---

Page2/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	25N015819-004 - BV3ND7584 Réf. Prel : P4 RDC chapelle haute/Poteaux - (Plâtre/Blanc)	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	25N015819-005 - BV3ND7585 Réf. Prel : P5 R-1 - Ossuaires/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Compact, Ciment/Gris)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	25N015819-006 - BV3ND7586 Réf. Prel : P6 R-1 - Ossuaires/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Compact, Ciment/Gris)	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	25N015819-007 - BV3ND7587 Réf. Prel : P7 R-1 - Ossuaires/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-021735-01

Date d'émission de rapport : 11/04/2025 3:15

Page 3/5

Référence laboratoire N° : 25RI025468

Référence de suivi du dossier N° : 25N015819

Reçu au laboratoire le : 08/04/2025

Date de réception : 07/04/2025

Date d'analyse : 10/04/2025

Référence dossier Client: 25N015819 - 1510797176/25686814/S2/1/1_25686814/2/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	25N015819-008 - BV3ND7588 Réf. Prel : P8 R-1 - Ossuaires/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	25N015819-009 - BV3ND7589 Réf. Prel : P9 R-1 - Ossuaires/Poteaux - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	25N015819-010 - BV3ND7590 Réf. Prel : P10 R-1 - Ossuaires/Poteaux - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	25N015819-011 - BV3ND7591 Réf. Prel : P11 R-1 - Ossuaires/Poutres - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	25N015819-012 - BV3ND7592 Réf. Prel : P12 R-1 - Ossuaires/Poutres - (Ciment, Compact/Gris)					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-021735-01	Date d'émission de rapport : 11/04/2025 3:15	Page 4/5
Référence laboratoire N° : 25RI025468	Référence de suivi du dossier N° : 25N015819	
Reçu au laboratoire le : 08/04/2025	Date de réception : 07/04/2025	
Date d'analyse : 10/04/2025		
Référence dossier Client: 25N015819 - 1510797176/25686814/S2/1/1_25686814/2/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	25N015819-013 - BV3ND7593 Réf. Prel : P13 R-1 - Ossuaires/Plafonds - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	25N015819-014 - BV3ND7594 Réf. Prel : P14 R-1 - Ossuaires/Plafonds - (Ciment, Compact/Gris)	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Z6EH	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-021735-01

Date d'émission de rapport : 11/04/2025 3:15

Page 5/5

Référence laboratoire N° : 25RI025468

Référence de suivi du dossier N° : 25N015819

Reçu au laboratoire le : 08/04/2025

Date de réception : 07/04/2025

Date d'analyse : 10/04/2025

Référence dossier Client: 25N015819 - 1510797176/25686814/S2/1/1_25686814/2/1

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 13 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajoutée dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Weronika Zawilowicz
Chef d'équipe suppléant